



# WEBINAIRE

## *Le Service Civique, un outil de développement*

- ❑ L'Agence du Service Civique
  
- ❑ Présentation du Service Civique
  - Les Principes Fondamentaux
  - Le Service Civique plus concrètement
  
- ❑ L'agrément de la Fédération
  - Les missions agréées
  - Les points de vigilance
  - Le calendrier d'accueil
  - Pour aller plus loin
  
- ❑ Retour d'expérience : le rôle de tuteur
  
- ❑ Questions

L'Agence du Service Civique est l'opérateur public chargé de déployer le Service Civique. Créée le 12 mai 2010, en application de la loi du 10 mars 2010, l'Agence du Service Civique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) associant l'Etat et l'association France Volontaires. Elle est placée sous tutelle du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Trois niveaux d'agrément :

- **Au niveau national** : l'Agence du Service Civique suit directement le déploiement du Service Civique en accompagnant les organismes possédant un agrément national (dont la Fédération Française de Hockey sur Gazon) ;
- **Au niveau régional** : les référents régionaux et équipes en charge du Service Civique sont rattachés aux Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ;
- **Au niveau départemental** : les référents départementaux en charge du Service Civique sont rattachés aux Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Au sein de l'Agence du Service Civique, les pôles métiers sont chargés d'accompagner les organismes nationaux dans le déploiement du Service Civique, mais également d'accompagner les équipes des DRAJES et des SDJES en charge des agréments locaux.

# Présentation du Service Civique

## *Les Principes fondamentaux*



**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun au service de tous

1. Intérêt général
2. Citoyenneté
3. Mixité
4. Accessibilité
5. Complémentarité
6. Initiative
7. Accompagnement bienveillant
8. Respect du statut

Plus d'informations : <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/valeurs-et-fondamentaux>

# Présentation du Service Civique

## *Le Service Civique plus concrètement*



**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun au service de tous

### Pour les jeunes :

De 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)

Durée totale de la mission = 6 à 12 mois

Durée de mission hebdomadaire = entre 24 heures et 35 heures (en moyenne 27 heures)

Rémunération = 477,04€ par l'Etat + 107,58€ par l'organisme d'accueil (prestation de subsistance)

Majoration de 107,66€ sur critères sociaux (par l'Etat)

### Pour les organismes :

Un agrément individuel ou collectif (la Fédération Française de Hockey sur Gazon possède un agrément collectif)

Durée de l'agrément = 3 ans (renouvelable)

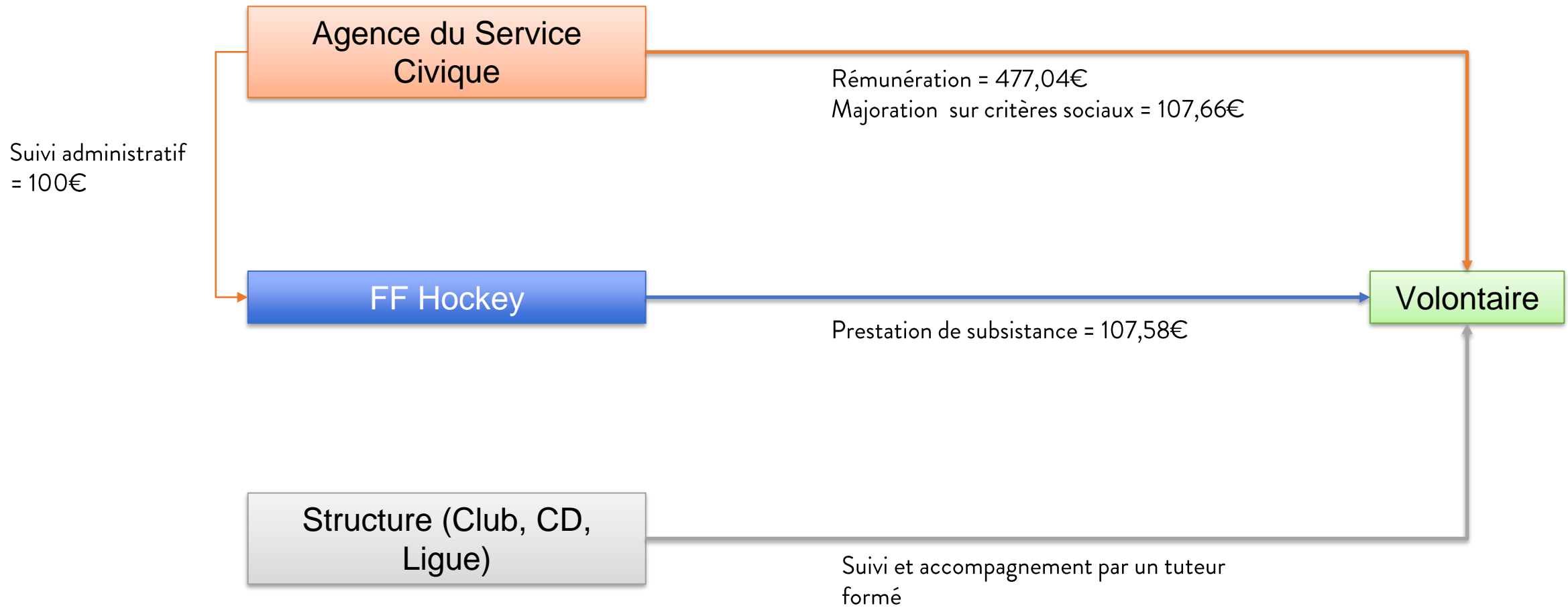
Agrément = missions agréées + enveloppe de postes accordée

# Présentation du Service Civique

*Le Service Civique plus concrètement*



**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun au service de tous



# L'agrément de la Fédération

## Les missions agréées



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



Plus d'infos sur le Label  
« Générations 2024 »



Participer au développement de la  
pratique du hockey féminin



Participer au développement de la  
pratique du handi-hockey



Sensibiliser le public scolaire à la pratique  
du hockey



Promouvoir l'éthique et les valeurs  
citoyennes et sportives au travers de la  
pratique du hockey



Promouvoir la pratique du hockey sur  
gazon sous toutes ses formes



Promouvoir le développement durable et  
solidaire en lien avec la pratique du  
hockey

## Ce que le volontaire peut faire

Les volontaires peuvent être des ambassadeurs des valeurs civiques et citoyennes du sport. L'activité sportive peut être un lieu privilégié de transmission et de sensibilisation. Dans ce cadre, plusieurs axes peuvent être distingués dans le secteur sportif :

- La dimension sociale, solidaire et citoyenne du sport ;
- Contribuer à des projets favorisant la découverte et l'accès aux pratiques sportives, en particulier pour les publics éloignés de celles-ci, en allant à la rencontre de ces publics et en facilitant leur engagement dans ces pratiques ;
- Apporter un soutien aux actions en faveur d'une pratique du sport excluant les violences et les comportements contraires à son esprit ;
- Les missions de Service Civique dans le champ du sport peuvent également contribuer au développement du sport santé, à l'apprentissage de savoirs fondamentaux, à l'accompagnement scolaire des jeunes pratiquants etc.

Plus d'informations : <https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/referentiel-de-mission--service-civique.pdf>

## Ce que le volontaire ne peut pas faire

L'action des volontaires s'inscrit dans un cadre distinct du fonctionnement courant et des activités indispensables de la structure. Leur action ne se substitue pas aux activités menées par les permanents de la structure. Ainsi, les volontaires ne peuvent en aucun cas assurer l'encadrement d'une pratique sportive. Les volontaires n'auront donc pas de missions liées à l'entraînement des sportifs ou des jeunes du club, ou à la gestion des locaux et l'entretien des installations sportives, ni même à l'arbitrage, à la gestion des fichiers d'adhérents ou encore à la communication du club sportif ou de la structure.

Les volontaires n'assurent pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive. À ce titre, les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique.

## Autre point de vigilance

Les structures d'accueil réalisent autant que possible leur recrutement en dehors du réseau sportif pour garantir la diversité des profils de volontaires accueillis et favoriser l'expérience de mixité sociale des volontaires.

Plus d'informations : <https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/referentiel-de-mission--service-civique.pdf>

L'attribution de postes par l'Agence du Service Civique se fait à chaque fin d'année (à l'occasion d'une campagne) afin de recenser les besoins des organismes agréés pour l'année N+1 et le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+2.

Il y a la possibilité d'augmenter l'enveloppe de postes en cours d'année par voie d'avenant, mais la demande d'un organisme n'est pas automatiquement acceptée.

La fédération a renouvelé son agrément en mars 2022. L'enveloppe de postes accordée à la Fédération Française de Hockey sur Gazon est la suivante :

2022 (après renouvellement) = 18 postes d'une durée de 8 mois ;

1<sup>er</sup> trimestre 2023 = 6 postes d'une durée de 8 mois.

Pour les organismes membres de la Fédération Française de Hockey sur Gazon intéressés par l'accueil de volontaires, des ressources sont disponibles :

**Site internet du Service Civique** : de nombreuses ressources sont accessibles pour les organismes (guide des organismes pour un projet d'accueil, livret d'accueil etc.), pour les tuteurs (guide du tuteur, guide pour le bilan nominatif du volontaire) et les volontaires (livret d'accompagnement du volontaire) : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/documents-et-outils-organismes> ;

**Accompagnement collectif de l'Agence du Service Civique et de ses partenaires** : l'agence propose des ateliers collectifs pour les organismes souhaitant découvrir le Service Civique (s'informer sur le Service Civique, structurer son projet d'accueil etc.). Les (futurs) tuteurs sont par ailleurs incités à s'inscrire à un ou plusieurs modules de formation au rôle de tuteur dispensés par les partenaires de l'agence (tels qu'Unis-Cité ou la Ligue de l'enseignement) : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/etape04-accompagner-mes-volontaires/preparer-et-choisir-les-tuteurs> ;

**Accompagnement de la Fédération Française de Hockey sur Gazon** :

- Page dédiée sur le site internet : Hockey Pour Tous > Espace Structures > [Service Civique](#)
- Adresse mail de contact : [developpement@ffhockey.org](mailto:developpement@ffhockey.org)
- Gestion administrative des contrats
- Prise en charge de la prestation de subsistance

# Retour d'expérience

## Le rôle de tuteur



**SERVICE CIVIQUE**

Une mission pour chacun au service de tous



Théo Cally

## Avez-vous des questions ?

### L'après webinaire :

- Diffusion de l'enregistrement du webinaire
- Envoi du Newsletter avec toutes les ressources utiles autour du Service Civique
- L'adresse [developpement@ffhockey.org](mailto:developpement@ffhockey.org) ouverte à vos questions / demandes



MERCI  
*De votre présence et votre écoute*